



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Bureau de l'aménagement du  
territoire et des installations classées

Tours, le 18 novembre 2010

Affaire suivie par :  
Jean-Marie MILLET  
☎ : 02.47.33.12.47  
Fax direction : 02.47.64.76.69  
Mél : jean-marie.millet@indre-et-  
loire.gouv.fr

H:\dcte3ic4\icpe\justificatifs\justif  
depot auto sans ep.odt

- ATTESTATION -

Le Préfet d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite

certifie que *la S.C.E.A. DOMAINE DE LA CROIX MORIN, dont le siège social se situe au lieu-dit «La Croix Morin» – 37120 COURCOUE*, a déposé le 16 septembre 2010

un dossier au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement

*relatif à la création au lieu-dit «Beaumené» à Courcoué d'une unité de biométhanisation liée à son élevage bovin.*

*Selon les éléments du dossier et au regard des rubriques de la nomenclature des installations classées :*

*le projet relevant du régime de la déclaration ne modifie pas le classement initial de l'établissement dont les activités sont soumises à autorisation préfectorale.*

*Cette attestation ne préjuge pas de la suite qui sera donnée à ce projet et ne vaut pas autorisation ou déclaration au sens du titre I<sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement.*



Pour le Préfet et par délégation,  
le Chef de bureau,

Eric DUDOGNON

